

	<b>FICHE D'EMPLOI</b>	
	<b>CHEF DU SERVICE DE CONTROLE DES VINS ET BOISSONS ALCOOLISEES</b>	
	<b>Relations hiérarchiques :</b> - Est rattaché au Chef de la Division du Contrôle des Produits végétaux et d'Origine Végétale	Version : B

### ***Définition de l'emploi***

Est chargé d'assurer le contrôle à l'importation, à l'exportation, à la production, à la distribution et à la commercialisation des vins et boissons alcoolisées.

### ***Missions***

- Octroyer les agréments pour la production, la promotion et la commercialisation des vins et boissons alcoolisées ;
- Assurer le contrôle à l'importation, à l'exportation, à la production, à la distribution et à la commercialisation des vins et boissons alcoolisées ;
- Assurer le suivi de l'octroi des agréments pour la production et la commercialisation des vins et Boissons alcoolisées.

### ***Description des Activités***

#### **1. Octroyer les agréments pour la production, la promotion et la commercialisation des vins et boissons alcoolisées :**

- Vérifie que le demandeur d'agrément dispose des locaux appropriés nécessaires à la fabrication, au conditionnement ou à l'entreposage des vins ou alcools ;
- Veille au contrôle du respect des dispositions requises ;
- Recueille les demandes de transferts lors d'un changement de propriétaire ou d'exploitant d'une licence et les déclarations de translation si un agrément change de lieu d'exploitation ;
- Octroie les agréments pour la production et la commercialisation des vins et spiritueux selon la catégorie ;
- Assure le retrait des agréments des établissements de production et de commercialisation d'alcool en cas de manquement à la réglementation (interdiction de vente aux mineurs, etc.).

#### **2. Assurer le contrôle à l'importation, à l'exportation, à la production, à la distribution et à la commercialisation des vins et boissons alcoolisées :**

- S'assure de la conformité à la réglementation en vigueur des vins et boissons alcoolisées ;
- Assure le secrétariat de la commission nationale viti-vinicole.

#### **3. Assurer le suivi de l'octroi des agréments pour la production, la promotion et la commercialisation des vins et boissons alcoolisées :**

- Etabli et met en œuvre un plan de surveillance des établissements en vue de s'assurer de la conformité des conditions de production aux exigences ;
- S'assure que le demandeur instaure, applique et maintient un système d'autocontrôle couvrant la sécurité des produits ;
- Veille à ce que les établissements cessent d'exercer leur activité si leur agrément leur est retiré ;
- S'assure que le demandeur tient une comptabilité régulière et un inventaire permanent des produits fabriqués.

### ***Critères d'évaluation***

- Qualité du contrôle des vins et boissons alcoolisées,
- Qualité de suivi de la commercialisation et de la promotion des vins et boissons alcoolisées.

### ***Formation***

Ingénieur Agronome.

### ***Compétences et qualités***

- Rapidité de réactivité aux requêtes formulées par les entités concernées ;
- Indépendance, impartialité et efficacité ;
- Bon relationnel, rigueur et compétence.